



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DU 18 JUIN 2024

ADOPTION DES DIRECTIVES CONSOLIDÉES LEXIUS POUR LES DIVISIONS DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC

Une étape importante du projet de la transformation numérique de la justice est franchie avec le lancement par le ministère de la Justice du Québec d'une nouvelle plateforme Lexius. Cette dernière, plus accessible et performante, facilitera notamment le dépôt et le suivi des procédures et des documents pour les procédures non contentieuses (juridiction 14), grâce à de nouvelles fonctionnalités.

Le lancement de cette plateforme survient à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement concernant le projet pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice*, lequel poursuit le projet pilote Lexius entrepris en 2022. Les modifications à la plateforme permettront également, à une date ultérieure, d'intégrer les actions collectives (juridiction 06) et les demandes en chambre commerciale (juridiction 11) aux services judiciaires numériques Lexius.

Cette nouvelle phase constitue un moment opportun pour la Cour supérieure d'annoncer l'entrée en vigueur de ses *Directives consolidées Lexius*, applicables autant à la division de Montréal qu'à celle de Québec. Elles sont disponibles sur le site internet de la Cour supérieure du Québec à l'adresse suivante : <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/lexius>

Ces Directives sont dites « consolidées » puisqu'elles regroupent toutes les modifications apportées par le projet pilote Lexius aux lois, règlements et directives actuelles. Plus spécifiquement, elles reprennent la majorité des dispositions provenant des règlements et directives suivantes, en les modifiant parfois légèrement pour une meilleure compréhension et la bonne cohésion du texte :

- *Règlement concernant le projet pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice*, [\(2024\) 156 G.O. II 1805](#)
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile*, [\(2024\) 156 G.O. II 2776](#)
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile et familiale pour le district de Montréal*, [\(2024\) 156 G.O. II 2780](#)
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile pour le district de Québec*, [\(2024\) 156 G.O. II 2782](#)

- Directives déjà adoptées par la Cour supérieure pour les divisions de Montréal et de Québec

Les *Directives consolidées Lexius* incluent également de nouvelles dispositions essentielles à la bonne utilisation de la nouvelle plateforme, en plus de reprendre certaines informations contenues dans les conditions d'utilisation, les guides et les foires aux questions Lexius préparés par le ministère de la Justice.

Compte tenu de l'importance de prendre connaissance, en plus des Directives, des règlements et autres sources en lien avec le projet Lexius, la Cour a aussi créé une page dédiée à celui-ci sur son site Internet. Cette page peut être consultée [ici](#)

Il est rappelé que le MJQ a mis en place, au besoin, une ligne téléphonique de soutien LEXIUS au 1 833 3LEXIUS (1 833 353-9487).



Marie-Anne Paquette
Juge en chef



Catherine La Rosa
Juge en chef associée



Jean-François Michaud
Juge en chef adjoint